



PREFECTURE REGION AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 15 - DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

Administration territoriale de l'Aquitaine

Agence Régionale de Santé (ARS)

Arrêté N °2012328-0002 - du 23.11.12 - Arrêté complétant la composition de la commission de sélection d'appel à projet médico- social relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine	1
Avis - du 28.11.12 - Avis d'ouverture d'un concours sur titres en vue de pourvoir 2 postes d'infirmiers(es) en soins généraux vacants à l'EHPAD NAUTON TRUQUEZ à PEYREHORADE (40)	2

Arrêté du..... **23 NOV. 2012**
complétant la composition de la commission
de sélection d'appel à projet médico-social
relevant de la compétence
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine

**Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine,**

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 124 ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'article R313-1 du code de l'action sociale et des familles, relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, et notamment le II 2°) de cet article, portant composition de la commission de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé ;

VU l'arrêté du 3 avril 2012 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet médico-social relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, et notamment son article 2 ;

CONSIDERANT la réunion de la commission d'appel à projet médico-social le 11 décembre 2012, afin d'examiner les candidatures réceptionnées dans le cadre de l'appel à projet médico-social n° 2012-01, relatif à la création d'une unité de 6 places d'appartement de coordination thérapeutique pour personnes sortantes de prison ;

CONSIDERANT les qualifications et compétences de Madame Elisabeth NADAL-ALLAIRE, en tant que personnalité qualifiée, agent du centre hospitalier de Périgueux, infirmière coordinatrice au centre de détention de Neuvic-sur-l'Isle et à la maison d'arrêt de Neuvic en Dordogne, pouvant éclairer les membres de la commission sur la qualité des dossiers de candidatures réceptionnés en application de l'appel à projet susvisé ;

Sur proposition de la Directrice de la santé publique et de l'offre médico-sociale,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Elisabeth NADAL-ALLAIRE, est désignée en qualité de personne qualifiée ayant compétence dans le domaine des appartements de coordination thérapeutiques.

Article 2 : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

Article 3 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine et la Directrice de la santé publique et de l'offre médico-sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **23 NOV. 2012**

Pour le Directeur Général
de l'ARS d'Aquitaine,
Par délégation,

La Directrice Générale Adjointe,

103 bis, rue Belleville – CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex
Standard : 05.57.01.44.00 - www.ars.aquitaine.sante.fr


Anne BOUYGARD

**Avis d'ouverture d'un concours sur titres en vue
de pourvoir 2 postes d'infirmiers(es) en
soins généraux vacants à l'EHPAD NAUTON
TRUQUEZ à PEYREHORADE (40)**

Un concours sur titres sera organisé par l'EHPAD NAUTON TRUQUEZ à PEYREHORADE, en application du décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statuts particuliers des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 2 postes d'infirmiers(es) en soins généraux vacant dans cet établissement.

Peuvent se présenter les candidats remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique hospitalière et titulaires soit du diplôme d'Etat d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés, soit du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.

Les candidatures devront être adressées par écrit à :

Monsieur le Directeur
EHPAD NAUTON TRUQUEZ
283 rue des Chapons
BP 16
40 300 PEYREHORADE

dans le délai d'un mois à compter de la publication sur le site de l'ARS.

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae
- une copie du diplôme d'Etat
- une copie du livret de famille
- un état des services militaires
- une copie de la carte d'identité
- les attestations de stages, formations etc...

Les modalités d'organisation du concours seront communiquées aux candidats dès réception de leurs dossiers.

Fait à PEYREHORADE, le 28 novembre 2012

Le Directeur,
Gilles LAMOURELLE